

<https://essaillon-sederon.net/Extrait-des-registres-de-la-cour-ordinaire-du-lieu-de-Sederon>

Lou Trepoun 25

Extrait des registres de la cour ordinaire du lieu de Séderon

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 20 à 29 - Lou Trepoun 25, Nov-1998 -

Date de mise en ligne : lundi 30 septembre 2013

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Le document que nous reproduisons ci-contre nous a été aimablement communiqué, ainsi que d'autres en cours de transcription, par Monsieur et Madame Roger Lignon que nous remercions vivement.

Estrait des registres de la cour ordinaire du lieu de sederon

Second deffaut requis en jugement par Jean pellat mtre menuzier dudit sederon demandeur au payement de 3 livres 16 sols 6 deniers tant pour rantes d'un pasquier que pour marchandise contenues a la precedante demande requerant condempnation avec despens contre Louis chastel dudit sederon et adjourne par Jacques anon sergent ordinaire ainsy quil a rapporté non presante ne comparant ne personne pour luy

Nous lieutenant de juge avons octroye le second deffaut requis au demandeur contre ledit deffandeur sauf les jours passé lequel pour le proffit avons declairé au payement desdits 3 livres 16 sols 6 deniers avec despens en jurant par ledit demandeur lesdits 3 livres 16 sols 6 deniers lui estre deubes parties appellée faict audit sederon en jugement le vingt trois novembre mil six cens soixante trois

Collationné

Bonnefoy

Du sept décembre audit an en vertu et requeste que dessus Jacques anon sergent ordinaire a raporte avoir adjourne ledit Louis chastel parlant a luy destre et comparoir ce jourdhuy...ans de la cour ordinaire pardevant ledit sr lieutenant de juge pour voir presté le serment a l'impetrant presente par ladite ordonnance avec deubes comination ainsi la raporté

Bonnefoy greffier

Comme vous pouvez le constater la transcription de textes anciens n'est pas chose aisée mais, comme beaucoup de choses, cela s'apprend. Nous avons la chance qu'Hélène Rispal suive des cours de paléographie (science de la transcription des écritures anciennes) et nous lui devons donc ce texte. D'autres suivront sur lesquels elle travaille en ce moment. Mais il faut du temps et de la patience car si certaines écritures sont appliquées, d'autres, prises probablement sous la dictée, accumulent les abréviations, sans parler de l'orthographe, non encore codifiée.